

Gestion efficace des comportements : VOLETS ACCOMPAGNEMENT 1 ET 2



*Synthèse des composantes du SCP
à l'échelle de l'école*

TÉLUQ

Synthèse des composantes du SCP à l'échelle de l'école

1. CONDITIONS PRÉALABLES

1.1. S'adjoindre un professionnel	Une personne-ressources ayant vécu le processus d'implantation du système SCP présente ce système à la direction d'école.
1.2. Obtenir l'engagement de la direction d'école	La direction d'école s'engage officiellement à participer activement à la mise en œuvre du système SCP et à la soutenir.
1.3. Obtenir l'engagement du personnel scolaire	<p>Le système SCP est présenté au personnel de l'école (enseignants et professionnels). Par vote secret, le personnel scolaire (enseignants et professionnels) s'exprime en faveur ou en défaveur de l'implantation du système SCP dans l'école.</p> <ul style="list-style-type: none">- Si le résultat de ce vote indique que plus de 20% du personnel n'adhère pas à l'idée de l'implantation du système SCP dans l'école la direction d'école doit alors mettre de côté cette idée, intervenir dans le projet école et la résistance au changement. L'idée d'implanter le système SCP sera évoquée plus tard lorsque le climat social y sera plus favorable.- Si au moins 80% du personnel scolaire (enseignants et professionnels) est en faveur de l'implantation du système SCP, il est convenu avec l'ensemble du personnel que les résultats du vote constituent l'engagement officiel de tous et que chacun devra collaborer à cette implantation pour en assurer la réussite.
1.4. Former un comité de pilotage	Un comité de pilotage est formé. Il est composé de la direction, de quelques membres représentatifs du personnel scolaire et, lorsque c'est possible, d'un professionnel du comportement ayant vécu l'implantation du système SCP et formé à cet effet.
1.5. Faire un état de la situation	<ul style="list-style-type: none">- Tous les membres du personnel scolaire remplissent le questionnaire de Sugai, Horner et Todd (2000).- Le comité de pilotage fait la compilation et l'analyse des réponses afin de brosser un portrait de la gestion des comportements dans l'école.

2. INTERVENTIONS PRÉVENTIVES

Le comité de pilotage :

2.1. choisit des valeurs à préconiser.	Trois valeurs au maximum sont choisies et seront préconisées auprès des étudiants, des membres du personnel de l'école et des parents.
2.2. crée une matrice comportementale.	Toutes les valeurs choisies sont transformées en attentes comportementales observables et formulées positivement, et ce, pour toutes les aires de vie de l'école.
2.3. conçoit des outils de support visuel et des plans de leçon sur l'enseignement explicite.	<ul style="list-style-type: none">- Les valeurs et les attentes comportementales sont affichées visiblement dans chaque aire de vie de l'école.- L'ensemble du personnel scolaire harmonise ses pratiques au moyen des plans de leçon sur l'enseignement explicite des attentes comportementales.
2.4. élabore un système de renforcement.	<ul style="list-style-type: none">- Le nombre de renforcements tangibles que le personnel doit distribuer quotidiennement est déterminé.- Des priviléges individuels sont prévus.- Des activités-classes et écoles sont prévues.
2.5. prépare une courte formation du personnel de l'école sur le renforcement, les raisons de son utilisation et les éléments-clés de son utilisation efficace.	<ul style="list-style-type: none">- Séance de formation initiale : Pour s'assurer que tous les membres du personnel aient les connaissances de base nécessaires à l'implantation du système SCP, le comité de pilotage présente à tout le personnel scolaire l'ensemble des outils conçus : les valeurs, la matrice comportementale, les supports visuels, les leçons sur l'enseignement explicite, le système de renforcement, ainsi que l'ensemble des outils d'intervention curative.- Séances d'information périodiques : Tout au long de l'implantation du système SCP, le comité de pilotage doit informer le personnel scolaire de l'état de la gestion des comportements dans l'école. Il présente les bons coups, les défis à relever et les solutions envisagées.

3. INTERVENTION CURATIVES

Le comité de pilotage :

3.1. élabore une classification de comportements.	En élaborant une classification de comportements, le comité de pilotage définit les écarts de conduite majeurs dans l'école qui entraînent le retrait de l'élève de son milieu de vie ou d'apprentissage.
3.2. hiérarchise les interventions pour les écarts de conduite mineurs.	Les interventions possibles pour gérer les écarts de conduite mineurs sont diversifiées (des interventions indirectes aux interventions directes).
3.3. établit une politique-école sur la gestion des écarts de conduite majeurs.	La politique-école guidera l'ensemble du personnel de l'école dans la réalisation de ses interventions à l'occasion d'écarts de conduite majeurs chez les élèves.
3.4. élabore un arbre décisionnel.	Sous la forme d'un schéma de procédés, l'arbre décisionnel indique clairement à l'ensemble du personnel de l'école le rôle et les responsabilités de chacun en matière de gestion des écarts de conduite des élèves.
3.5. emploi une méthode et des outils de recueil de données comportementales et effectue une compilation de ces données.	<ul style="list-style-type: none"> - Un canevas de billet de communication est élaboré par le comité et rendu disponible à tous les membres du personnel scolaire, afin qu'ils y consignent tous les écarts de conduite majeurs observés. Les intervenants qui utilisent un seul et même format de billet de communication pour recueillir des données facilitent le travail ultérieur de compilation et d'analyse par le comité de pilotage. - Le personnel scolaire (enseignants, direction et professionnels) note sur le billet de communication tous les écarts de conduite majeurs observés. - Les informations sur les billets de communication doivent être saisies dans une base de données informatisée pour faciliter la compilation et l'analyse des données comportementales.
3.6. tient une rencontre mensuelle pour analyser ces données, afin de poser un regard critique sur l'efficacité du système SCP dans l'école.	<p>Lors de ces rencontres mensuelles, le comité effectue une analyse qualitative et quantitative de l'efficacité de la gestion des écarts de conduite dans l'école et formule des hypothèses pour résoudre les difficultés des élèves.</p> <p>À la lumière des données compilées à partir de tous les billets de communication recueillis, le comité de pilotage mensuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évalue qualitativement la mise en œuvre du système SCP; - évalue quantitativement la mise en œuvre du système SCP; - formule des hypothèses de solutions pour diminuer l'incidence des écarts de conduite majeurs dans l'école; - formule les hypothèses sur la fonction des écarts de conduite observés; - assure l'application des solutions envisagées, en collaboration avec l'ensemble du personnel scolaire (enseignants, direction et professionnels).
3.7. organise les séances d'information et, au besoin, de formation du personnel scolaire.	En plus de la formation initiale, le comité organise des séances d'information sur les bons coups, les défis à relever et les solutions envisagées en matière de gestion des écarts de conduite dans l'école. Au besoin, le comité organise des séances de formation complémentaire.